

Petition Ordinaire . — Date du 11 Mai 1869

Le Conseil Municipal de la commune de Combles

Vu le rapport rendu par M. Dumaine, Recréditeur de la commune, dressé sur les dépenses, depuis le 1^{er} Janvier 1864, jusqu'au 31 Décembre 1868, lorsque croupant le compte finit de l'année 1868 et le compte provisoire de l'année 1869, n'ayant les plus justificatrices rapportées à l'appui; et le Compte de l'année présente, jugé pour le Conseil de l'Estimation le

Mal Budget des Recettes, et Dépenses présumées de l'Exercice 1869, arrêté par le le Budget des Départements, ensemble les Chapitres additionnels et les autorisations supplémentaires;

Après avoir entendu et approuvé le Compte moral dans lequel il a été fait au sujet des dépenses pour lui mandatées, la manière dont il a été effectué, et résulté que la commune est en état,

Considérant que la Recette, sans régularité

que les Dépenses ont été faites dans les limites des dits au moins

d'autorisation spéciale.

Arrête ce qui suit :

Art. 1^e Le Recette ordinaire, extraordinaire et supplémentaire du Budget de l'Exercice 1868, sans faire à la somme des 8872⁵⁶
des Dépenses ordinaires, extraordinaire et supplémentaires, à 4563 - 13
En conséquence, les crédits au profit de l'Etat accusés sur dit Budget,
se trouvent sans empêcher, sans accorder.

Art. 2. Le Compte en Dettes de l'Exercice 1868, soit de cette manière
d'établissement, ainsi qu'il suit :

Recette faite en 1868	2055 ⁵⁰
Recette faite en 1869	1876 , 14
Montant total des dépenses de l'Exercice 1868	468 , 21
Total de Recette	4400 , 19
Dépense faite en 1868	2215 ²⁰
Dépense faite en 1869	1475 , 94
Total des Recettes	<u>708 , 11</u>

Art. 3. Le Compte provisoire de l'Exercice 1869, soit de cette manière
suivante :

Recette	1622 , 11
Dépense	1618 , 78
Crédit de Recette	3 , 33

On statuant sur la réclamation du Comptable au 31 Décembre 1868

DÉLIBÉRATIONS.

Le Comité admet la Prise de la guerre 1854 (contenant les accords sur les terrains en débats), Budget, pour la somme de	2593.-55
Le Dépêche pour celle de	2129.-72
Foré l'incident de la Prise de	408.-83
De rétention qui par la suite d'efforts des rangiers piémontais, le Comptable a été accusé à l'incident de	308.-37
Partout le Comptable est déclaré échappé de la somme de 1000 francs versé pour l'incident de la Guerre 1854	712.-16
Fait et délibéré le jour au mois	

Cahier, D'entreg. à Bruxelles, 11 Aug 19

(Signature) Bertrand *Bugayen* *mai*

Le même jour, les mêmes membres présentés, ont dérappon de M. le Comte,
que les deux séances sur les instructions ministérielles sur la compatibilité des
communes, y compris notamment la circulaire du M. le Ministre, en date du 9 Mai 1854;

Le Comité, après s'être fait rappeler le Budget de l'ancienne 1854 et les autorisations
supplémentaires qui s'y rattachent, la liste d'efforts des troupes et troupes de l'état de dépêche
effectuées au cours des combats déclarée par M. le Comte, estimant que l'administration
de l'ancienne 1854 accompagné de l'état de situation du Régiment, de l'état des forces et réserves
de l'ancienne 1854, ainsi que de l'état des forces et réserves sur 1859;

Precisons que réglement d'efforts du Budget de 1854 propose de faire ainsi qu'il suit
les Régiments et le Dépêche de l'ancienne 1854 savoir :

Recette.

Les recettes, tout ordinaire qu'entre le budget de l'ancienne 1854, établi pour le Budget
à trois mille huit cent soixante deux francs, moins cinquante six francs pour les vétérans
et après les titres d'efforts des troupes et troupes, à la somme de

De l'ordre de l'ancienne 1854 il convient de trouver celle de 4772.-30

Savoir :

Des nouvelles justifiées au Comptable du Régiment

Pour cette et autres, également justifiées que toutes
portes en recette au précédent Comptable 5.-27

Pour cette et autres non justifiées, non admises au Comptage
du Comptable, qui en sera fait en recette au précédent Comptage

Somme en débit et 5.-27

La moindre que la recette de 1854 diminue l'ancienne somme de 4332.-47

Dépenses.

Les dépenses effectuées au Budget de 1864 s'élèvent à 3796, 50

Il faut y joindre celles qui ont été faites au budget supplémentaire accorde à

Vauzelles en 1864 : 992, 87

Total des dépenses présumées 4789, 97

De cette somme il faut déduire celle de 1098, 88

Savoir :

1^e. Crédits ou postures de crédits versés sans emploi connu
nous dans le montant des dépenses 846, 15

2^e. Dépenses faites, mais non remboursées au cours de l'année
1864, et à reporter aux Budgets suivants 910, 75

3^e. Dépenses remboursées, mais non payées avant le 31 Mars
1864, et à reporter au Budget supplémentaire de 1864

Total des dépenses présumées 1098, 88 " "

Ainsi majorées les dépenses ci-dessus, les dépenses de l'année 1864 sont

d'affinité comme suit à 3690, 59

Les recettes de toute nature étant de 4537, 09

Les dépenses de 3690, 59

Il reste par conséquent, pour recouvrement distinct, la somme de 846, 46

Laquelle sera portée au Budget des recettes supplémentaires du Budget de l'année 1865.

Coupe des dépenses de l'année 1864 sont relatives à l'administration des œufs de l'an dernier.

La première utilisation, n'a pas été faite, comme prévu préalablement au Budget de 1864.

Portée à la Chambre, le 21 mai, mais non en la discute.

C. A. G. P. O.	M. Guérinot	M. Deshayes	M. Miquel
<u>(J. Forestay)</u>		<u>Duruy</u>	
<u>M. Duglonge</u> maire			

Délibération du conseil municipal pour les dépenses ordinaires relatives à l'infrastructure
et à la réparation des chemins vicinaux.

Les mêmes membres présents

Le Maire a donné connaissance des dispositions relatives du 21 Mai 1864, du
règlement du 19 octobre 1864 et de la circulaire du Maire Portefeuille en date du 26
relatives aux dépenses que la commune est obligée de faire, en 1865, pour l'entretien et la
réparation des chemins vicinaux, où il a invité le conseil municipal à délibérer sur les
dites dispositions.

- 1^e Le nombre de factures à affuter aux Chemins Vicinage & grande communication ;
 2^e Le nombre de factures à affuter aux Chemins Vicinage & intérêt commun entre communication ;
 3^e Le nombre de factures d'exploitation à affuter aux Chemins Vicinage & grande communication ;
 4^e Le nombre de factures d'exploitation à affuter aux Chemins Vicinage & intérêt commun entre grande communication .

Sur quelle lourde municipal, considérant que les usages ordinaires de la commune sont insuffisants pour remplir l'obligation imposée à la commune, et après avoir mesuré
 délibéré, à l'ordre que la commune voterait moyennant, en 1855, pour intérêts communautés, sommes :

- 1^e $\frac{3}{12}$ centimes spéciaux pour le Chemin Vicinage 1^e grande communication, savoir : M^o. 2f.
 2^e 1^e centime spécial pour le Chemin Vicinage 1^e grande communication. M^o. 18.
 3^e $\frac{3}{12}$ centimes spéciaux pour le Chemin Vicinage & petite communication pour le chemin 1^e grande communication, savoir : M^o. 5f.
 4^e $\frac{3}{12}$ centimes spéciaux pour le Chemin Vicinage & petite communication pour le chemin 2^e grande communication, savoir : de l'ambien aux Gravillers.

- Gatine 1^e à 1^e journé de pretation en nature pour le Chemin 1^e grande communication pour le Chemin 2^e grande communication, savoir
 1^e à 1^e journé de pretation en nature pour le Chemin 1^e grande communication pour le Chemin 2^e grande communication, savoir
 6^e à 1^e journé de pretation en nature pour le Chemin 1^e grande communication pour le Chemin 2^e grande communication, savoir de l'ambien aux Gravillers.

Gatine 3^e fait à l'ambien à Cambrai lejous, mardi au matin deux.

Campot. D'etings le

Durix jij

C. Forestier

Madillaz

M. 110715

J. P. Marguerit